

Carte d'identité chiffrée 2012

du secteur de la Surveillance Humaine

Synthèse du Rapport de Branche de la Sécurité Privée 2012, qui regroupe les dernières données disponibles concernant les entreprises privées de Surveillance Humaine réalisant aussi, en complément, des prestations de sécurité électronique, transport de fonds, sûreté aéroportuaire^(*) et diverses activités annexes (pesant 25 % du CA global).

UN SECTEUR EN REDRESSEMENT MAIS FRAGILE

CA 2012 GLOBAL :

avec activités complémentaires à la surveillance humaine
et travailleurs indépendants inclus

5,45 Milliards d'€

DONNÉES ÉCONOMIQUES

3 700 entreprises (d'au moins 1 salarié) - 4 020 établissements (en recul de 4%)
148 350 salariés

Les 11 premières entreprises (+ de 2 000 salariés) réalisent 30,5% du CA (en hausse)

Les 26 premières entreprises (+ de 500 salariés) réalisent 42,5% du CA

Les 217 premières entreprises (+ de 100 salariés) réalisent 68% du CA

5 925 travailleurs indépendants réalisent 219 Millions d'€ de CA, soit 4% du CA global

Croissance du CA 2012/2011 : +2,5% - SORTIE DE LA STAGNATION DE 2010 ET 2011 APRÈS LA RÉGRESSION DE 2009 (-2,5%)

Croissance moyenne annuelle du CA depuis 2006 : + 1,5%

Part des marchés publics dans le CA : stabilisation à 23%

Part de la sous-traitance dans le CA : 8% (en croissance constante : 2,5% il y a 6 ans)

CA par heure prestée : 23,30 €

DONNÉES SOCIALES

Croissance annuelle des effectifs 2012/211 : + 1,5% (contre - 0,5% en 2011)

Croissance annuelle moyenne des effectifs depuis 2006 : < 0,5% par an

Nombre d'embauches en 2012 : 90 000 contre 85 480 en 2011

15% d'effectif féminin

APPROCHE DU CA 2012 de l'activité Surveillance Humaine seule

3,957 Milliards d'€

hors activités annexes
hors travailleurs indépendants

Croissance du CA surveillance humaine seule 2012/2011 : + 2,5%

APRÈS UNE RÉGRESSION DE -0,5% EN 2011

Croissance du CA surveillance humaine seule 2012/2006 :

+12,5%, soit près de 1,5% par an

(*) Depuis 2005, le Rapport de la Branche de la Sécurité et Surveillance Humaine intègre et prend en compte les entreprises de sûreté aérienne et aéroportuaire, ce qui représente 13 entreprises, pour un chiffre d'affaires 2012 de 407 Millions d'Euros.

LA PART TRIPLEMENT MAJORITAIRE DES TPE ET PME EN NOMBRE D'ENTREPRISES, EN CA ET EN EMPLOI (1 À 500 SALARIÉS)

3 674 ENTREPRISES

(soit **99,3%** des entreprises du secteur)

occupant **83 650 SALARIÉS**

(**56,5%** des salariés du secteur),

réalisant environ

3,126 MILLIARDS D'€ DE CA

(environ **55,5%** du CA)

- 191 entreprises de 100 à 499 salariés
réalisent 26% du CA

- 733 entreprises de 20 à 99 salariés
réalisent 20% du CA

- 2750 entreprises de 1 à 19 salariés
réalisent 9,5% du CA

Les PME de 20 à 99 salariés sont en croissance, avec + 2% de croissance de CA, contre +0,5% pour les entreprises de 0 à 19 salariés et -2% de CA pour les entreprises de 100 à 499 salariés.

RÉPARTITION DES 129 060 AGENTS D'EXPLOITATION (87% DES SALARIÉS) SELON LES COEFFICIENTS DE LA CONVENTION COLLECTIVE

	POURCENTAGE
Filière surveillance	64 %
dont :	
• Agent de sécurité qualifié (coef. 120)	17 %
• Agent de sécurité confirmé (coef. 130)	26 %
• Agent de sécurité chef de poste (coef. 140)	9 %
• Agent de sécurité cynophile (coef. 140)	4 %
• Agent de sécurité mobile (coef. 140)	5,5 %
• Agent de sécurité filtrage (hors aéroportuaire) (coef. 140)	1 %
• Agent de sécurité opérateur filtrage (hors aéroportuaire) (coef. 150)	1,5 %
Filière distribution	7 %
dont :	
• Agent de sécurité magasin pré-vol (coef. 130)	0,5 %
• Agent de sécurité magasin video (coef. 130)	0,5 %
• Agent de sécurité magasin arrière caisse (coef. 140)	6 %
Filière télésurveillance	5 %
dont :	
• Agent de sécurité opérateur SCT1 (coef. 140)	3,5 %
• Agent de sécurité opérateur SCT2 (coef. AM 150)	1,5 %
Filière incendie	16 %
dont :	
• Agent des services de sécurité incendie (coef. 140)	10,5 %
• Chef équipe des services sécurité incendie (coef. AM 150)	4,5 %
• Pompier d'aérodrome (coef. 150)	0,5 %
• Pompier d'aérodrome chef de manœuvre (coef. AM 185)	< 0,5 %
• Responsable SSLIA (coef. AM 235)	< 0,5 %
Filière aéroportuaire (annexe 8 CCN) (coefficients après période d'essai)	7 %
dont :	
• Agent d'exploitation de sûreté (coef. 150)	1 %
• Profileur (coef. 160)	< 0,5 %
• Opérateur de sûreté qualifié (coef. 160)	5 %
• Opérateur de sûreté confirmé (coef. 175)	< 0,5 %
• Coordinateur (coef. 190)	0,5 %
• Chef d'équipe (coef. AM 200)	0,5 %
• Superviseur (coef. AM 255)	< 0,5 %
Non identifiés	1 %
Ensemble des agents d'exploitation	100 %

Extrait du Rapport de Branche de la Sécurité et Surveillance Humaine 2013 (données 2012)